

**CD67-AGR**  
27 rue des Juifs  
67000 STRASBOURG

**FORMATION Randonnée**  
**AF1 Marche Nordique**  
17 au 19 mars 2017 à Strasbourg

## Conditions d'inscriptions

### Article 1-

Les inscriptions sont enregistrées à concurrence des places disponibles et dans l'ordre de réception des demandes. Il n'est pas réservé de place par téléphone.

Chaque inscription doit être individualisée.

Toute demande d'inscription ne sera retenue que si elle est :

- Etablie sur l'imprimé conçu à cet effet, comportant tous les renseignements nécessaires écrits de façon lisible, signé du président ou de la présidente de l'association et visé par le Comité Départemental d'appartenance.
- Accompagnée d'une photo d'identité, du montant des droits d'inscriptions, éventuellement pour certains stages des renseignements et documents nécessaires : photocopies d'attestations ou de diplômes.

Les demandes d'inscription doivent parvenir au siège du CD67-AGR – 27 rue des Juifs – 67000 STRASBOURG avant le 28 février 2017.

### Article-2-

La ligue se réserve le droit d'éliminer les candidatures ne présentant pas les garanties nécessaires.

### Article-3-

#### Conditions financières

Le montant du droit d'inscription est à régler par chèque bancaire (un chèque par inscription) à l'ordre de AGR-Commission SLD.

#### Désistement et Assurance annulation

A l'inscription, le stagiaire pourra souscrire une assurance annulation d'un montant de 15 €.

Pour cela, il suffit d'ajouter 15 € lors du règlement de vos frais d'inscription, et de cocher la case correspondante sur la feuille d'inscription. Cette assurance annulation couvre dans le cas d'un forfait pour motif particulier, grave (maladie, accident etc...). Obligation de prévenir le siège du comité par courrier avant le début de la session.

Sur présentation d'un certificat médical détaillé, le remboursement sera soumis aux conditions suivantes :

- 15% du prix du stage seront acquis pour les désistements intervenants plus de 30 jours avant le début du stage.
- 25 % du prix du stage seront acquis pour les désistements intervenants moins de 30 jours avant le début du stage.
- 50 % du prix du stage seront acquis pour les désistements intervenants moins de 14 jours avant l'ouverture du stage.

La totalité du prix du stage sera acquise en cas d'absence le jour de l'ouverture du stage ou en cas de non présentation de certificat médical.

Mention manuscrite : lu et approuvé

Date

Signature